L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 21 OCTOBRE 1859.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
F. WEISSE. H. DUPOUY
DUVERGER. D. HARDY.
Rue de Chartres, No 85, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 21 OCTOBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. Ils iront sera porteurs.

Ventes à l'enchère de ce Jour.

A. B. Turpin, 76 Front Levee — Vins, liqueurs, cognac, whiskey, ardiers, huiles, amandes, etc. — A 4 heures et demie sur la levée, en face de la rue de Chartres — Vin rouge.
A. N. Vignié, à 10 heures A. M., dans la rue des Capucines No. 248—Lit, bureau, armoire en acajou, table de nuit, etc.
P. B. Fernandez — Continuation de la vente du magasin de ferblanterie de M. Lassale, rue Chartres.
Cornell, au coin Chartres et Madison—Fonds de commerce du restaurant de l'Odéon.
Lecoste à Lesumont, 77 Chartres—Chaussures, bottes, chapeaux, etc.
J. Murphy, au magasin de A. F. Valin, 25 Bienville—Cigares de la Havane.

☞ Pour le Feuilleton, voir la seconde page.

Le commerce étranger au Mexique.

Le autre que nous recevons de Mexico et nous publions plus bas, appelle de nouveau notre attention sur le déplorable état des affaires chez nos voisins. L'intérêt des Etats-Unis, directe ou indirecte, est toujours pareil nécessaire et nous aujourd'hui plus urgente que jamais. Il ne s'agissait que des Mexicains, on n'aurait peut-être nous dire que nous n'avons pas le droit de nous occuper de ce qui se passe chez eux et de leur demander compte de leurs éternelles révolutions. Mais ce malheureux pays n'a pas frontières un foyer d'insurrection, ne pas-on que les étrangers résidant au Mexique sont pressurés, spoliés et persécutés! Quand établis sur la foi des traités et le gouvernement de la république leur doit aucune protection, comme à ses propres nationaux. Nous voyons cependant préférer le commerce étranger des impôts onéreux qui ne justifie et qu'il est contraint de payer pour échapper à la saisie et à l'exécution.

Vie et la fortune des Français, des Anglais, des Espagnols, des Américains, dont au Mexique, sont à la merci des satrapes qui se succèdent au pouvoir et qui, du milieu des bandits qui infestent les routes de ce malheureux pays, rançonnent, pillent et tuent impunément. Jusqu'à quand tolérerons-nous un pareil état de choses? Ce sont les étrangers qui paient les frais de la guerre que se font aux factions rivales. Est-ce juste? Est-elle utile? Que la raison publique nous le dise.

Quelle nature serait l'intervention que vous appelons de nos vœux? Ce n'est pas nous de l'indiquer, mais nous croyons que peut avoir lieu sans violence et sans l'assentiment d'une des deux administrations qui se partagent à cette heure le gouvernement du Mexique. Les libéraux accueillaient avec empressement le concours des Etats-Unis et n'hésiteraient même pas pour se l'assurer, à nous accorder des gages qui nous permettraient plus tard de faire à l'impuissance les gouvernements qui refusaient suivre les errements de celui de Mexico.

France et l'Angleterre, les seules puissances qui puissent contrecarrer nos projets, ne feraient aucun mouvement à notre insu, parce qu'elle désirerait les fonds des emprunts forcés, des contributions de guerre, etc., et l'affranchirait des mesures toutes sortes qui le paralysent. Notre ville nous recevons de Mexico s'occupe principalement des vexations dont le commerce français est l'objet de la part du gouvernement de Miramon et y appelle l'attention de Napoléon III. Nous espérons que ce qui a eu faire respecter la France en Europe, montrera de ce côté de l'Océan toute énergie et se décidera enfin à exiger de Miramon une juste indemnité pour les pertes que ses nationaux ont souffertes.

Voici la lettre de notre correspondant:

Mexico, 19 septembre 1859.

Monsieur,

Une fois, me prévalant de mon titre de négociant, j'ai adressé à un journaliste de France, une lettre pour lui démontrer que nos lecteurs, que les maux dont sont victimes les étrangers souffrent au Mexique vivement uniquement du gouvernement légitime établi de Mexico, qui, loin de protéger en toute sécurité l'exercice de leurs droits, les rançonne et les persécute. Mais ou, ne pouvant adresser cette seconde lettre à votre journal qui, je le sais, est dévoué aux intérêts du commerce, ne publiez pas mon nom, je vous prie, de peur que les étrangers résidant au Mexique, pillés et persécutés! Quand établis sur la foi des traités et le gouvernement de la république leur doit aucune protection, comme à ses propres nationaux. Nous voyons cependant préférer le commerce étranger des impôts onéreux qui ne justifie et qu'il est contraint de payer pour échapper à la saisie et à l'exécution.

Vie et la fortune des Français, des Anglais, des Espagnols, des Américains, dont au Mexique, sont à la merci des satrapes qui se succèdent au pouvoir et qui, du milieu des bandits qui infestent les routes de ce malheureux pays, rançonnent, pillent et tuent impunément. Jusqu'à quand tolérerons-nous un pareil état de choses? Ce sont les étrangers qui paient les frais de la guerre que se font aux factions rivales. Est-ce juste? Est-elle utile? Que la raison publique nous le dise.

Quelle nature serait l'intervention que vous appelons de nos vœux? Ce n'est pas nous de l'indiquer, mais nous croyons que peut avoir lieu sans violence et sans l'assentiment d'une des deux administrations qui se partagent à cette heure le gouvernement du Mexique. Les libéraux accueillaient avec empressement le concours des Etats-Unis et n'hésiteraient même pas pour se l'assurer, à nous accorder des gages qui nous permettraient plus tard de faire à l'impuissance les gouvernements qui refusaient suivre les errements de celui de Mexico.

France et l'Angleterre, les seules puissances qui puissent contrecarrer nos projets, ne feraient aucun mouvement à notre insu, parce qu'elle désirerait les fonds des emprunts forcés, des contributions de guerre, etc., et l'affranchirait des mesures toutes sortes qui le paralysent. Notre ville que nous recevons de Mexico s'occupe principalement des vexations dont le commerce français est l'objet de la part du gouvernement de Miramon et y appelle l'attention de Napoléon III. Nous espérons que ce qui a eu faire respecter la France en Europe, montrera de ce côté de l'Océan toute énergie et se décidera enfin à exiger de Miramon une juste indemnité pour les pertes que ses nationaux ont souffertes.

Voici la lettre de notre correspondant:

Mexico, 19 septembre 1859.

Monsieur,

Une fois, me prévalant de mon titre de négociant, j'ai adressé à un journaliste de France, une lettre pour lui démontrer que nos lecteurs, que les maux dont sont victimes les étrangers souffrent au Mexique vivement uniquement du gouvernement légitime établi de Mexico, qui, loin de protéger en toute sécurité l'exercice de leurs droits, les rançonne et les persécute. Mais ou, ne pouvant adresser cette seconde lettre à votre journal qui, je le sais, est dévoué aux intérêts du commerce, ne publiez pas mon nom, je vous en prie, de peur que les étrangers résidant au Mexique